



Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2023, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

| | | | |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| Groupe de document : | 19-4647-4 | Numéro de la version : | 15.00 |
| Date de parution : | 2023/02/28 | Remplace la version datée de : | 2022/12/28 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

SECTION 1 : Identification

1.1 Identifiant du produit

ADHÉSIF MASTIC POUR BATEAUX 5200 3M(MC), NOIR No. PRODUIT 06504 ET 05205

Numéros d'identification de produit

60-4100-0948-8 60-4400-9508-5 60-9801-0935-3 62-5233-5236-7 UU-0042-1543-8
XS-0414-1676-8

1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

Utilisation prévue

Marin

Utilisation spécifique

Adhésif et agent d'étanchéité pour Pour bateaux

Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

1.3 Détails du fournisseur

Compagnie: Compagnie 3M Canada
Division: Division des adhésifs et des rubans industriels
Adresse : 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1
Téléphone : (800) 364-3577
Site Web : www.3M.ca

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1-800-364-3577; Téléphone d'urgence de transport(CANUTEC):(613) 996-6666

SECTION 2 : identification des dangers

Les numéros d'identification de produit ci-dessous sont vendus sur le marché pour le consommateur :
60440095085, XS041416768

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Toxicité aiguë (inhalation) : Catégorie 4.
Sensibilisant respiratoire : Catégorie 1A.
Sensibilisation cutanée: Catégorie 1A
Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B.
Carcinogénicité : Catégorie 1B.

2.2. Éléments d'étiquette

Terme d'avertissement

Danger

Symboles :

Point d'exclamation | Risque pour la santé |

Pictogrammes



Mentions de danger

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Nocif en cas d'inhalation, Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Peut causer le cancer.

Mises en garde

Renseignements généraux :

Tenir hors de portée des enfants.

Prévention :

Obtenir les directives spéciales avant d'utiliser. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser seulement le produit en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Porter des gants de protection. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Réponse:

EN CAS D'INHALATION: Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de problèmes respiratoires : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau et de savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les utiliser à nouveau. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Entreposage :

Garder sous clef.

Élimination :

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

2.3. Autres risques

Aucun connu.

SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient | Numéro CAS | % par poids | Nom Commun |
|-------------------------------------|-------------|--------------------------------|--|
| Polymere d'uréthane | 68611-34-7 | 40 - 70 | $\alpha, \alpha', \alpha''$ -Propane-1,2,3-triyltris\{\omega-hydroxypoly[oxy(méthyléthylène)]\} polymérisé avec le diisocyanate de m-tolyldène et l' α -hydro- ω -hydroxypoly[oxy(méthyléthylène)], terminé par le groupe isocyanate |
| Calcaire | 1317-65-3 | 10 - 30 | Le calcaire se compose principalement de carbonate de calcium. |
| Noir de Carbone | 1333-86-4 | 5 - 10 | Noir de carbone |
| Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle | 112-15-2 | 1 - 5 | Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle |
| Silice Sublimée | 112945-52-5 | 1 - 5 | Silice amorphe sublimée exempte de cristaux |
| Alkyl isocyanate silane | 85702-90-5 | 0.5 - 1.5 Secret Fabrication * | ISOCYANATE D'ALKYLSILANE |
| DIISOCYANATE DE TOLUYLENE (TDI) | 26471-62-5 | 0.1 - 1 Secret Fabrication * | Diisocyanate de m-tolyldène |
| Toluène | 108-88-3 | 0 - 0.75 | Pas de données disponibles |
| Heptane | 142-82-5 | < 0.3 | Heptane |
| 3-Triméthoxysilylpropane-1-thiol | 4420-74-0 | < 0.2 | Triméthoxysilylpropane-3-thiol-1 |

*La concentration réelle de cet ingrédient a été retenue comme un secret commercial.

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Inhalation :

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau :

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Si des signes ou des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Réaction respiratoire allergique (difficulté à respirer, respiration sifflante, toux et oppression thoracique). Réaction cutanée allergique (rougeur, gonflement, cloques et démangeaisons)

4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial

Non applicable.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

NE PAS UTILISER DE L'EAU Utilisez un agent d'extinction adapté au feu environnant.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun dans cette produit.

Les sous-produits nocifs de décomposition**Substance**

Isocyanates
 Monoxyde de carbone
 Bioxyde de carbone
 Cyanure d'hydrogène
 Vapeurs ou gaz irritants
 oxydes d'azote

Condition

Durant la combustion
 Durant la combustion

5.3. Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

Porter un vêtement de protection intégral comprenant: casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque; tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évacuer la zone Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Consulter les autres sections de cette fiche signalétique pour plus de renseignements sur les dangers physiques ou pour la santé, la protection respiratoire, la ventilation ainsi que le matériel de protection individuelle.

6.2. Précautions pour l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Verser une solution isocyanate décontaminante (90 % d'eau, 8 % d'ammoniac concentré et de 2 % de détergent) sur le déversement et laisser agir pendant 10 minutes ou verser de l'eau sur le déversement et laisser agir pendant plus de 30 minutes. Couvrir avec un matériau absorbant. Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles. Placer dans un récipient approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Ne pas sceller le récipient pendant 48 heures pour éviter que la pression ne s'accumule. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par une personne qualifiée et autorisée. Aérer l'endroit avec de l'air frais. Lire et suivre les précautions énoncées sur l'étiquette et la FSSS du solvant. Dispose of collected material as soon as possible in accordance with applicable local/regional/national/international regulations.

SECTION 7 : Manipulation et entreposage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir hors de portée des enfants. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Les vêtements de travail contaminés devraient demeurer sur le lieu de travail. Éviter le rejet dans l'environnement. Laver les vêtements contaminés avant de les porter de nouveau. Utiliser du matériel de protection individuelle (gants, respirateurs et autres) au besoin.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder le contenant hermétiquement fermé pour prévenir la contamination du contenu avec l'eau ou l'air. Si l'on soupçonne une contamination, ne pas refermer le contenant. Entreposer à l'écart de la chaleur; Stocker à l'écart des amines.

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition en milieu de travail

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient | Numéro CAS | Agence | Type de limite | Mentions additionnelles |
|---------------------------------|------------|--------|--|---|
| Toluène | 108-88-3 | ACGIH | MPT:20PPM | |
| Noir de Carbone | 1333-86-4 | ACGIH | MPT(fraction inhalable):3 mg/m3 | |
| Heptane | 142-82-5 | ACGIH | MPT:400 ppm;STEL:500 ppm | |
| DIISOCYANATE DE TOLUYLENE (TDI) | 26471-62-5 | ACGIH | MPT(fraction inhalable et vapeur):0.001 ppm;STEL(fraction inhalable et vapeur):0.005 ppm | Dermale/Sensibilisateur des voies respiratoires |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

8.2. Contrôles d'exposition

8.2.1. Mesures d'ingénierie

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire.

8.2.2. équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:

Lunettes de sécurité avec écrans sur les côtés.

Protection de la peau/des mains

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés. Les de gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour améliorer la dextérité.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: polymère stratifié

Si le produit est utilisé dans des conditions de forte exposition (exemple pulvérisations, risque élevé d'éclaboussures, etc), l'utilisation d'une combinaison de protection peut s'avérer nécessaire. Choisissez et utilisez une protection du corps pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Le matériau de vêtements de protection suivant(s) est recommandé: Tablier - polymère stratifié

Protection respiratoire :

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules
Demi-masque respiratoire ou masque complet avec adduction d'air.

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|--|
| État physique | Liquide |
| Aspect physique spécifique: | pâte |
| couleur | Noir |
| Odeur | Uréthane |
| Valeur de seuil d'odeur | <i>Pas de données disponibles</i> |
| pH | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Point de fusion/Point de congélation | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Point d'ébullition | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Point d'éclair : | Pas de point d'éclair |
| Vitesse d'évaporation : | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Inflammabilité (solide, gaz) | Ne s'applique pas |
| Limites d'explosivité (LIE) | <i>Ne s'applique pas</i> |
| Limites d'explosivité (LSI) | <i>Ne s'applique pas</i> |
| pression de vapeur | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Densité de vapeur et/ou Densité de vapeur relative; | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Densité | 1,3 g/cm ³ |
| Densité relative | 1,3 [Ref Std:Eau=1] |
| Hydrosolubilité | Néant |
| Solubilité (non-eau) | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Température d'inflammation spontanée | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Température de décomposition | <i>Pas de données disponibles</i> |
| Viscosité / Viscosité Cinématique | 100 000 - 500 000 mPa-s |
| Composés Organiques Volatils | 2,9 % en poids [Méthode de test: testé selon méthode EPA 24] |
| Pourcentage de matières volatiles | <i>Pas de données disponibles</i> |
| COV (moins l'eau et les solvants exempts) | 38 g/l [Méthode de test: testé selon méthode EPA 24] |
| Masse moléculaire | <i>Pas de données disponibles</i> |

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

10.2 Stabilité chimique

Stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Condition à éviter

Chaleur

10.5 matériaux incompatibles

La réaction avec l'eau, les alcools et les amines n'est pas dangereuse si l'on peut éviter l'augmentation de pression interne dans le récipient, en prévoyant des ouvertures de celui-ci.

Amines
Alcools
Eau

10.6 Produits de décomposition dangereux

Substance

Condition

Aucun connu.

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

Inhalation :

Nocif si inhalé. Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge. Réaction respiratoire allergique : les signes et les symptômes sont notamment des difficultés respiratoires, une respiration sifflante, la toux et des serremments thoraciques. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Contact avec la peau :

Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

En cas de contact avec les yeux :

Le contact du produit avec les yeux pendant son utilisation n'est pas censé causer une irritation importante.

Ingestion :

Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

Autres effets de santé:

Toxicité pour la reproduction / le développement:

Contient un ou des produits chimiques qui peuvent causer des anomalies congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

Cancérogénicité:

Contient un ou des produits chimiques qui peuvent causer le cancer.

| Ingrédient | N° CAS | Description de la classe | Réglementation |
|-----------------|-----------|---------------------------------------|---|
| Noir de carbone | 1333-86-4 | Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes | Centre International de Recherche sur le Cancer |

| | | | |
|---------------------------------|------------|--|--|
| DIISOCYANATE DE TOLUYLENE (TDI) | 26471-62-5 | Probablement cancérigène pour l'homme. | Agents carcinogènes selon le National Toxicology Program |
| Toluène diisocyanates | 26471-62-5 | Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes | Centre International de Recherche sur le Cancer |

Information complémentaire:

Les personnes déjà sensibles aux isocyanates peuvent développer une réaction de sensibilisation croisée aux autres isocyanates.

Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aiguë

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|-------------------------------------|---|---------|--|
| Produit général | Inhalation - Vapeur(4 h) | | Pas de données disponibles. Calculé ETA >10 - =20 mg/l |
| Produit général | Ingestion | | Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg |
| Calcaire | Dermale | Rat | LD50 > 2 000 mg/kg |
| Calcaire | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 3 mg/l |
| Calcaire | Ingestion | Rat | LD50 6 450 mg/kg |
| Noir de Carbone | Dermale | Lapin | LD50 > 3 000 mg/kg |
| Noir de Carbone | Ingestion | Rat | LD50 > 8 000 mg/kg |
| Silice Sublimée | Dermale | Lapin | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Silice Sublimée | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 > 0,691 mg/l |
| Silice Sublimée | Ingestion | Rat | LD50 > 5 110 mg/kg |
| Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle | Dermale | Lapin | LD50 15 000 mg/kg |
| Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle | Ingestion | Rat | LD50 11 000 mg/kg |
| DIISOCYANATE DE TOLUYLENE (TDI) | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Mouris | LC50 0,12 mg/l |
| DIISOCYANATE DE TOLUYLENE (TDI) | Dermale | Lapin | LD50 > 9 400 mg/kg |
| DIISOCYANATE DE TOLUYLENE (TDI) | Inhalation-poussières / brouillard (4 heures) | Rat | LC50 0,35 mg/l |
| DIISOCYANATE DE TOLUYLENE (TDI) | Ingestion | Rat | LD50 > 5 000 mg/kg |
| Toluène | Dermale | Rat | LD50 12 000 mg/kg |
| Toluène | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat | LC50 30 mg/l |
| Toluène | Ingestion | Rat | LD50 5 550 mg/kg |
| Heptane | Dermale | Lapin | LD50 3 000 mg/kg |
| Heptane | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat | LC50 103 mg/l |
| Heptane | Ingestion | Rat | LD50 > 15 000 mg/kg |
| 3-Triméthoxysilylpropane-1-thiol | Dermale | Lapin | LD50 2 270 mg/kg |
| 3-Triméthoxysilylpropane-1-thiol | Ingestion | Rat | LD50 770 mg/kg |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

Corrosion/irritation cutanée

| Nom | Espèces | Valeur |
|-----------------|---------|---------------------------------|
| Calcaire | Lapin | Aucune irritation significative |
| Noir de Carbone | Lapin | Aucune irritation significative |
| Silice Sublimée | Lapin | Aucune irritation significative |

| | | |
|-------------------------------------|------------------|---------------------------------|
| Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle | Hommet et animal | Irritation minimale. |
| DIISOCYANATE DE TOLUYLENE (TDI) | Lapin | Irritant |
| Toluène | Lapin | Irritant |
| Heptane | Humain | irritant légère |
| 3-Triméthoxysilylpropane-1-thiol | Lapin | Aucune irritation significative |

Blessures graves aux yeux/Irritation

| Nom | Espèces | Valeur |
|-------------------------------------|------------------------|---------------------------------|
| Calcaire | Lapin | Aucune irritation significative |
| Noir de Carbone | Lapin | Aucune irritation significative |
| Silice Sublimée | Lapin | Aucune irritation significative |
| Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle | Lapin | Irritant grave |
| DIISOCYANATE DE TOLUYLENE (TDI) | Lapin | Corrosif |
| Toluène | Lapin | Irritant modéré |
| Heptane | Jugement professionnel | Irritant modéré |
| 3-Triméthoxysilylpropane-1-thiol | Lapin | Aucune irritation significative |

Sensibilisation de la peau

| Nom | Espèces | Valeur |
|-------------------------------------|------------------|---------------|
| Silice Sublimée | Hommet et animal | Non classifié |
| Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle | Hommet et animal | Non classifié |
| DIISOCYANATE DE TOLUYLENE (TDI) | Hommet et animal | sensibilisant |
| Toluène | Cochon d'Inde | Non classifié |
| 3-Triméthoxysilylpropane-1-thiol | Cochon d'Inde | sensibilisant |

Sensibilisation respiratoire

| Nom | Espèces | Valeur |
|---------------------------------|---------|---------------|
| DIISOCYANATE DE TOLUYLENE (TDI) | Humain | sensibilisant |

Mutagenicité des cellules germinales

| Nom | Voie | Valeur |
|-------------------------------------|----------|---|
| Noir de Carbone | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Noir de Carbone | In vivo | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Silice Sublimée | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle | In Vitro | N'est pas mutagène |
| DIISOCYANATE DE TOLUYLENE (TDI) | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Toluène | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Toluène | In vivo | N'est pas mutagène |
| Heptane | In Vitro | N'est pas mutagène |
| 3-Triméthoxysilylpropane-1-thiol | In Vitro | N'est pas mutagène |

Cancérogénicité :

| Nom | Voie | Espèces | Valeur |
|-----------------|--------------|---------|---|
| Noir de Carbone | Dermale | Mouris | Non-cancérogène |
| Noir de Carbone | Ingestion | Mouris | Non-cancérogène |
| Noir de Carbone | Inhalation | Rat | Cancérogène |
| Silice Sublimée | Non spécifié | Mouris | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une |

| | | | |
|---------------------------------|------------|---------------------------|---|
| | | | classification. |
| DIISOCYANATE DE TOLUYLENE (TDI) | Inhalation | Homme et animal | Non-cancérogène |
| DIISOCYANATE DE TOLUYLENE (TDI) | Ingestion | Multiple espèces animales | Cancérogène |
| Toluène | Dermale | Mouris | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Toluène | Ingestion | Rat | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Toluène | Inhalation | Mouris | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

Effets toxiques sur la reproduction

Effets sur la reproduction et/ou le développement

| Nom | Voie | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|---------------------------------|------------|---|---------|--|--|
| Calcaire | Ingestion | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 625 mg/kg/jour | avant l'accouplement et pendant la gestation |
| Silice Sublimée | Ingestion | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat | Niveau sans effet nocif observé 509 mg/kg/jour | 1 génération |
| Silice Sublimée | Ingestion | Non classifié pour la reproduction masculine | Rat | Niveau sans effet nocif observé 497 mg/kg/jour | 1 génération |
| Silice Sublimée | Ingestion | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1 350 mg/kg/jour | pendant l'organogénèse |
| DIISOCYANATE DE TOLUYLENE (TDI) | Inhalation | Non classifié pour la reproduction des femelles | Rat | Niveau sans effet nocif observé 0,002 mg/l | 2 génération |
| DIISOCYANATE DE TOLUYLENE (TDI) | Inhalation | Non classifié pour la reproduction masculine | Rat | Niveau sans effet nocif observé 0,002 mg/l | 2 génération |
| DIISOCYANATE DE TOLUYLENE (TDI) | Inhalation | Non classifié pour la développement | Rat | Niveau sans effet nocif observé 0,004 mg/l | pendant l'organogénèse |
| Toluène | Inhalation | Non classifié pour la reproduction des femelles | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |
| Toluène | Inhalation | Non classifié pour la reproduction masculine | Rat | Niveau sans effet nocif observé 2,3 mg/l | 1 génération |
| Toluène | Ingestion | Toxique pour le développement | Rat | LOAEL 520 mg/kg/jour | pendant la grossesse |
| Toluène | Inhalation | Toxique pour le développement | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | empoisonnement et / ou abus |

Organe(s) cible(s)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|-------------------------------------|------------|---------------------------------------|---|----------------------------|--|-----------------------------|
| Calcaire | Inhalation | système respiratoire | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 0,812 mg/l | 90 minutes |
| Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Homme et animal | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | ne s'applique pas |
| Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle | Ingestion | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | ne s'applique pas |
| DIISOCYANATE DE TOLUYLENE (TDI) | Inhalation | irritation respiratoires | Peut irriter les voies respiratoires. | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |
| Toluène | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Toluène | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Toluène | Inhalation | système immunitaire | Non classifié | Mouris | Niveau sans effet nocif observé 0,004 mg/l | 3 heures |
| Toluène | Ingestion | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | empoisonnement et / ou abus |
| Heptane | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Heptane | Inhalation | irritation respiratoires | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |
| Heptane | Ingestion | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | |

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

| Nom | Voie | Organe(s) cible(s) | Valeur | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|-------------------------------------|------------|--|---------------|---------|--|----------------------------|
| Calcaire | Inhalation | système respiratoire | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |
| Noir de Carbone | Inhalation | pneumoconiosis | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |
| Silice Sublimée | Inhalation | système respiratoire silicose | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |
| Acétate de 2-(2-éthoxyéthoxy)éthyle | Inhalation | système respiratoire foie système immunitaire rénale | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 0,48 | 2 semaines |

| | | | | | | |
|---------------------------------|------------|--|---|----------------------------|---|-----------------------------|
| | | et / ou de la vessie | | | mg/l | |
| DIISOCYANATE DE TOLUYLENE (TDI) | Inhalation | système respiratoire | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Humain | Niveau sans effet nocif observé 0 mg/l | exposition professionnelle |
| Toluène | Inhalation | système auditif yeux système olfactif | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | empoisonnement et / ou abus |
| Toluène | Inhalation | Système nerveux | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | empoisonnement et / ou abus |
| Toluène | Inhalation | système respiratoire | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | LOAEL 2,3 mg/l | 15 mois |
| Toluène | Inhalation | cœur foie rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 11,3 mg/l | 15 semaines |
| Toluène | Inhalation | Système endocrinien | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 1,1 mg/l | 4 semaines |
| Toluène | Inhalation | système immunitaire | Non classifié | Mouris | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | 20 jours |
| Toluène | Inhalation | des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux | Non classifié | Mouris | Niveau sans effet nocif observé 1,1 mg/l | 8 semaines |
| Toluène | Inhalation | système vasculaire système vasculaire | Non classifié | Humain | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle |
| Toluène | Inhalation | tube digestif | Non classifié | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé 11,3 mg/l | 15 semaines |
| Toluène | Ingestion | Système nerveux | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat | Niveau sans effet nocif observé 625 mg/kg/day | 13 semaines |
| Toluène | Ingestion | cœur | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 2 500 mg/kg/day | 13 semaines |
| Toluène | Ingestion | foie rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé 2 500 mg/kg/day | 13 semaines |
| Toluène | Ingestion | système vasculaire | Non classifié | Mouris | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/day | 14 jours |
| Toluène | Ingestion | Système endocrinien | Non classifié | Mouris | Niveau sans effet nocif observé 105 mg/kg/day | 28 jours |
| Toluène | Ingestion | système immunitaire | Non classifié | Mouris | Niveau sans effet nocif observé 105 mg/kg/day | 4 semaines |
| Heptane | Inhalation | foie Système nerveux rénale et / ou de la vessie | Non classifié | Rat | Niveau sans effet nocif observé 12 | 26 semaines |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|------|--|
| | | | | | mg/l | |
|--|--|--|--|--|------|--|

Risque d'aspiration

| Nom | Valeur |
|---------|---------------------|
| Toluène | danger d'aspiration |
| Heptane | danger d'aspiration |

Veuillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.

SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes d'élimination**

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Évacuer les déchets vers une usine de gestion des déchets industriels autorisée. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer les déchets dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

SECTION 15 : Renseignements réglementaires**15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Statut des inventaires**

Contactez 3M pour plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Philippines RA 6969 exigences. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives aux avis sur les produits chimiques de la CEPA. Ce produit est conforme aux mesures sur la gestion environnementale des nouvelles substances chimiques. Tous les ingrédients sont listés ou exemptés de l'inventaire Chinois IECSC. Les composés de ce produit sont conformes aux on sur les produitexigences de notifiatis chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

SECTION 16 : Autres renseignements**Classement des risques par la NFPA**

Santé: 2 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité :** 1 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le

personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

| | | | |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| Groupe de document : | 19-4647-4 | Numéro de la version : | 15.00 |
| Date de parution : | 2023/02/28 | Remplace la version datée de : | 2022/12/28 |

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur www.3m.ca